



**SNTPCT**

10 rue de Trétaigne  
75018 PARIS

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

## Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : [sntpct@wanadoo.fr](mailto:sntpct@wanadoo.fr)

Site : [www.sntpct.fr](http://www.sntpct.fr)

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – représentatif au niveau  
professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

---

### Convention collective de la Production audiovisuelle Communiqué

Lors de la réunion de négociation qui s'est tenue le 12 décembre, les quatre Syndicats de Producteurs ont fermé la porte à toute négociation qui ne prendrait pas en compte leur volonté de distinguer dans le texte conventionnel les différentes branches d'activité.

Notre Organisation, le SPIAC-CGT et le SNAJ-CFTC avaient préalablement rappelé leur demande **d'une réévaluation conséquente** de leur proposition applicable à l'ensemble des techniciens au 1<sup>er</sup> janvier 2024, actuellement de 5 % pour les salaires inférieurs à 1 000 euros brut par semaine et de 3 % pour les autres,

**Les 4 Syndicats de Producteurs nous ont répondu à l'unisson :**

- **que cette demande n'était en aucun cas envisageable pour eux,**
- **que dès lors la négociation était close et qu'ils n'iraient pas plus loin,**  
**en réaffirmant que l'acceptation du schéma qu'ils ont proposé constituait une condition non négociable :**
  - **distinguer les branches d'activité** de la Convention afin de pouvoir accorder des revalorisations au 1<sup>er</sup> avril pour la fiction d'une part, et pour le flux d'autre part,
  - **y compris d'ajuster le calendrier** de rattrapage en contrepartie d'améliorations, nous informant que, sur ce point, ils n'étaient pas fermés à la discussion.

**Ils ont alors refermé leurs dossiers, ont quitté la table des négociations et n'ont proposé aucune nouvelle date de réunion,** ayant pris acte du blocage que provoquait ce préalable auprès de nos trois Organisations.

Dans cette situation :

**Notre demande conjointe d'obtenir à terme une revalorisation de 20 % de l'ensemble des salaires minima demeure et demeurera pour notre Organisation :**

- **quel que soit le résultat des négociations** et l'obtention éventuelle de revalorisations courant 2024 qui ne correspondraient que partiellement à cette demande initiale,
- **quand bien même les rythmes auxquels nous atteindrions cet objectif** ne seraient pas parfaitement identiques pour le flux, pour le documentaire et pour la fiction.

**Dans l'attente d'une éventuelle reprise des négociations, le Sntpct appelle dès ce lundi et pour les jours à suivre**

**à la poursuite de l'action engagée le 15 novembre 2023 dans la Production audiovisuelle.**

Paris, le 16 décembre 2023

---